

Compte-rendu du conseil communautaire du 9 octobre 2014 Débats Rivière d'Orpra

Nombre de sièges : 38 - Nombre de sièges pourvus : 38

Nombre de conseillers titulaires présents : 30 / Nombre de conseillers titulaires absents : 8

Nombre de conseillers suppléants présents dotés du droit de vote : 0

Nombre de procurations : 4 / Nombre de votants : 34

Ailleux : MULTEAU Jean-Marie, BENOIT Roland (suppléant sans pouvoir de vote)

Arthun : BALDINI Josiane, CHENOT Claude (suppléant sans pouvoir de vote)

Boën sur Lignon : ROCHETTE Pierre-Jean, REGEFFE Robert, SOULIER Mathilde, MOULLIER Lucien,

Bussy-Albieux : VIAL Bernard,

Cezay : COUDOUR Hubert, CHARRET Claude (suppléante sans pouvoir de vote)

Débats Rivière d'Orpra : BARTHELEMY André, CHARBONNIER Jean-Louis (suppléant sans pouvoir de vote)

Leigneux : MIOCHE Bernard, PEAN Laurent (suppléant sans pouvoir de vote)

L'Hôpital sous Rochefort : GUILLIN Dominique,

Marcilly le Châtel : PERRIN Danie, GOUBY Thierry, ELICOT Adeline

Marcoux : VERDIER Pierre, JUSTE Bernard

Montverdun : BRUN Michel,

Sail sous Couzan : BUISSON Ludovic, DAVAL Christine, COMBE Jean-Paul

Saint Etienne Le Molard : CHARLIN Daniel, FOREST Pierre, GEROSIER Angélique

Saint Laurent-Rochefort : THOMAS Gilles, REYNAUD André (suppléant sans pouvoir de vote)

Saint Sixte : ESSERTEL Philippe, DEMONCHY Jean-Maxence

Sainte Agathe la Bouteresse : DREVET Pierre, CHAZELLE Patrice

Trelins : RAVEL Jean-Paul, DURRIS Roland

Excusés : PARDON Nicole (Sainte Agathe la Bouteresse), PONTUS Jean-Louis (Ste Foy St Sulpice)

Mandants	commune	Mandataires	commune
DAVENET Marie-Ange	Boën sur Lignon	SOULIER Mathilde	Boën sur Lignon
DEHAVANNE Alice	Boën sur Lignon	REGEFFE Robert	Boën sur Lignon
GAUMON Evelyne	Boën sur Lignon	MOULLIER Lucien	Boën sur Lignon
MATRAT Martine	Montverdun	BRUN Michel	Montverdun

M. Pierre DREVET Président ouvre la séance, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et donne la parole à M. André BARTHELEMY Maire de la commune de Débats Rivière d'Orpra. Ce dernier présente sa commune qui est une des plus petites de la communauté de communes d'une superficie de 320 ha et 170 habitants qui n'a malheureusement plus aucun commerce ni d'agriculture ; en revanche, 3 artisans sont installés ainsi qu'un kinésithérapeute avec un espace bien-être, chambres d'hôtes et réflexologie plantaire. La commune a également 3 cascades aménagées pour le canyoning, activité gérée par les pompiers de Rive de Gier, avec un sentier de randonnée sportive aménagé le long de la rivière.

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 11 septembre 2014

M. le Président soumet à l'assemblée le compte-rendu du précédent conseil joint à la convocation. Celui-ci n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

2. Economie - Parc d'activités de Champbayard

Faisant suite à la réunion du groupe projet « parc d'activités, zones communales, locaux... » du 23 septembre et après discussion en bureau communautaire du 2 octobre, M. Pierre-Jean ROCHETTE, Vice-Président, propose différentes décisions ayant trait au développement du parc d'activités de Champbayard. Il propose d'aborder l'ensemble des points et de mettre les décisions au vote en toute fin de présentation.

En préalable, il rappelle à l'assemblée que la commercialisation des terrains du parc d'activités a démarré en 2000, que ce parc a obtenu le Label Qualité Loire du Conseil général, qu'en tout 10 ha de terrains sont aménagés dont 3 ha sont commercialisés. Il reste environ 5 ha de terrains à commercialiser. Le coût d'aménagement de la 1^{ère} tranche a été de 1 470 000€ HT avec un montant de subventions perçues de 665 000 € soit un taux d'aide de 45 %. Le montant des ventes de terrain à ce jour s'élève à 238 000 € et l'avance du budget général à ce budget annexe s'élève à 642 000 €.

Au 1^{er} janvier 2014, 13 entreprises sont installées sur Champbayard pour un total de 65 emplois, 5 entreprises sont locataires des ateliers partagés et 8 entreprises sont propriétaires de leur immobilier.

2.1. Modification du prix de vente

M. le Vice-président informe l'assemblée que de 2000 à 2002, le prix de lancement de la commercialisation avait été fixé à 6,10 € HT le m² terrain. A partir de 2002, le prix de vente a évolué à 10 € HT/m². En mai 2010, il a été fixé à 12 € HT /m² et actuellement, le prix de commercialisation du terrain a été fixé par délibération du 27/03/13 à 23 € HT le m², au vu des dépenses d'aménagement et d'entretien ramenées sur la surface restant à commercialiser.

Il est proposé de fixer un nouveau prix de vente, l'hypothèse de calcul établie en 2013 intégrant la création de 2 nouvelles voiries n'étant plus conservée. Ce dernier prix de vente ne permettait pas malgré tout de

répercuter les déficits de ce budget et les ventes à perte déjà réalisées. M. le Vice-Président informe l'assemblée que tout récemment un contact établi par l'ADEL 42, agence du développement économique de la Loire, sur notre parc d'activités n'a pas abouti, l'entreprise ayant retenu une implantation à un prix au m² très nettement inférieur.

Le mode de calcul retenu est la valeur du stock de terrain et des dépenses restant à effectuer (aménagement, intérêts d'emprunt et frais récurrents de fonctionnement) rapportée au m² de terrain restant à commercialiser. Ce calcul aboutit à un prix de vente de 18,29 € HT que le groupe projet réuni le 23/09 puis le bureau du 02/10 proposent à la majorité de ramener à 15 € HT le m². M. le Vice-Président propose de lancer ce nouveau prix pour tenter sur ce mandat d'avoir un appel d'air pour la commercialisation du terrain. Le positionnement de notre parc par rapport à des zones voisines avec une localisation plus favorable pour l'accès à l'autoroute n'est pas satisfaisant et sur une fourchette haute de prix. Aucune commercialisation de terrain ne s'est faite à 23 €, il n'y a donc pas eu de précédent, et le nouveau tarif pourra le cas échéant être adapté ultérieurement.

2.2. Modification du règlement

M. ROCHETTE, Vice-Président, propose la rédaction d'un cahier des charges précisant les conditions d'installation des entreprises, en cohérence avec les documents d'urbanisme notamment le règlement d'aménagement du parc de Champbayard et le Label Qualité Loire afin d'avoir plus de souplesse dans l'accueil d'entreprises. Le règlement d'aménagement du parc d'activités a été établi en tenant compte des règles d'urbanisme du Plan d'Occupation des Sols de Boën sur Lignon. Ce règlement comporte des éléments qui lui sont spécifiques : les activités économiques possibles, l'aménagement paysager des parcelles.

Le contenu du cahier des charges pourrait être le suivant :

- 1) Les activités accueillies
- 2) La ligne de partage des frais d'installation
- 3) L'aménagement paysager des parcelles

Les activités accueillies

De par la vocation artisanale et industrielle du parc d'activités de Champbayard, il est proposé de limiter les commerces interdits dans le règlement, aux commerces de détail (code NAF 47) et aux activités de boulangerie- pâtisserie, bar – restauration, salon de coiffure et commerce alimentaire de proximité. Cette précision permet en effet de ne pas pénaliser l'activité commerciale de centre-bourg.

Les élus des communes environnantes sont aussi interpellés sur les conditions de commercialisation dans les zones communales proches qui ont pu et qui peuvent encore concurrencer notre parc d'activités dont notre objectif commun doit être sa commercialisation.

Pour mémoire sont également interdites les utilisations suivantes : les maisons d'habitations, les terrains de camping, les sièges d'exploitations et bâtiments agricoles, les terrains de stationnement des caravanes, les carrières.

Cette modification du règlement suppose une phase de consultation de la population et des personnes publiques associées, celle-ci aura lieu du 03/11 au 03/12 pour validation définitive lors du conseil du 11/12 selon remarques.

Le partage des frais d'installation

L'entreprise supportera

Les frais d'acte notarié de vente.

Le raccordement à partir de la limite de propriété à tous les réseaux en souterrain.

Les puissances de réseaux particulières

La communauté de communes du pays d'Astrée supportera

Les frais de bornage

L'accessibilité à la parcelle (abaissement des bordures).

L'aménagement des réseaux secs et humides en limite du terrain vendu (puissance électrique et gaz classique).

L'aménagement paysager des parcelles

Le cahier des charges précisera les conditions d'aménagement paysager des parcelles en lien avec l'étude paysagère de l'architecte Bertrand Richard. Un effort qualitatif paysager sera demandé aux entreprises qui s'installent sur Champbayard, en lien avec le label Qualité Loire pour garantir une image de qualité.

2.3. Projet d'installation du centre de tri postal

M. ROCHETTE, Vice-Président, informe l'assemblée des contacts en cours pour l'accueil du centre de tri de la Poste dans le bâtiment annexe d'une société déjà installée sur notre parc d'activités. M. le Vice-Président précise toutefois que le dossier n'est pas encore complètement abouti compte tenu des procédures de validation de La Poste, il remercie toutefois M. André BARTHELEMY pour l'aide précieuse qu'il a apportée sur ce dossier.

Il rappelle l'origine de ce projet, le centre de tri de Boën et ses 27 emplois était en effet menacé de fermeture compte tenu de l'avis défavorable qui avait été émis par l'Inspection du travail sur les locaux du centre-ville. Il présente la situation du courrier, dont le marché est en constante diminution et le développement de nouveaux services en-cours par La Poste : portage de médicaments, de courses, surveillance... Il présente

ainsi les différentes hypothèses possibles pour le maintien de ce service important sur notre territoire avec l'importante limite du budget de la Poste qui n'est que de 15 000 € par an :

- 1 : la communauté de communes construisait et mettait en location ; les conditions financières n'étaient pas acceptables ni pour la communauté, ni pour la Poste. M. le Vice-Président estime en effet que ce n'est pas à la collectivité de porter l'immobilier et de s'endetter pour ce faire,
- 2 : un privé construisait et mettait en location, la communauté était sollicitée pour le terrain les conditions financières n'étaient là non plus pas acceptables ni pour la communauté, ni pour la Poste,
- 3 : une entreprise existante pouvait accueillir cette activité et louait un bâtiment à La Poste.

M. BARTHELEMY a alors fait le lien avec l'entreprise Technic toiture installée à Champbayard dans deux bâtiments. Cette dernière prendrait en charge les frais d'aménagement intérieur de son local estimés à 80 000 €. Il est demandé à notre communauté de communes de supporter les frais liés à l'aménagement d'un parking de 600 m² pour le stationnement des véhicules de la Poste et des clients, terrain le long de la voirie, 28 places en stabilisé et les voies de circulation en bicouche. L'estimation des coûts d'aménagement de ce parking s'élève à 34 000 € HT. L'engagement de La Poste est de signer un bail de 9 ans incompressible sans sortie possible aux périodes de renouvellement triennal, de développer les nouveaux services proposés et demandés aux facteurs. L'implantation du centre de tri est un atout pour les entreprises présentes sur le parc d'activités, il y aura en effet un guichet pour les entreprises. Il n'y aura pas de diminution de la présence postale dans le centre de Boën, la banque postale étant appelée à se développer. L'ouverture du centre de tri est attendue pour mars 2015.

Il reste encore une validation nationale à obtenir de La Poste, mais préalablement notre signature doit être apposée sur cette convention tripartite entre Technic toiture, la Poste et la communauté de communes.

Mme Adeline ELICOT, adjointe à Marcilly le Châtel, demande si le lien a été fait avec le devenir des bureaux de poste dans les communes voisines. M. le Vice-Président précise que le devenir du centre de tri est déconnecté du devenir des 2 bureaux de poste de Marcilly le Châtel et Sail sous Couzan, mais que ces derniers sont en effet menacés compte tenu des difficultés du marché du courrier. Une nouvelle organisation est d'ores et déjà intégrée au sein de La Poste avec une évolution des missions des facteurs pour pouvoir proposer de nouveaux services. Mme ELICOT demande également si La Poste s'engage sur le maintien de l'emploi local, ce à quoi M. le Vice-Président répond qu'aucune entreprise ne peut malheureusement prendre un tel engagement.

M. Michel BRUN, Maire de Montverdun, demande comment fonctionne la distribution de médicaments par La Poste. M. le Vice-Président répond qu'un accord doit être préalablement passé avec le pharmacien, l'ordonnance étant transmise par voie dématérialisée. M. BRUN demande également si juridiquement il existe un prix plancher.

M. le Vice-Président souligne que l'équilibre comptable de ce budget est une équation compliquée, compte tenu des frais d'aménagement liés à chaque nouvelle vente, compte tenu des déficits précédents et de l'avance déjà faite par le budget général à ce budget annexe.

M. Pierre VERDIER, Maire de Marcoux, souhaite que pour la détermination du prix de vente, les précédents prix pratiqués ne soient pas oubliés ; il estime par ailleurs que même à 15€ HT le prix est encore assez cher. Il précise aussi que les entreprises installées génèrent de l'emploi et des recettes fiscales qui devraient rentrer en ligne de compte. Pour la Poste, il souligne aussi le paradoxe de plaider pour le maintien de celle-ci et de privilégier l'envoi dématérialisé pour nos convocations

M. Dominique GUILLIN, Maire de L'Hôpital sous Rochefort demande quelle est la solution pour absorber le déficit de ce budget.

M. Thierry GOUBY, 1^{er} Vice-Président, souhaite remercier M. ROCHETTE et le groupe projet pour leur travail et précise à l'assemblée que ce choix d'orientation budgétaire et choix politique d'un soutien au développement économique aura nécessairement un impact sur les budgets à venir de la communauté de communes. Il aurait personnellement limité la baisse du prix de vente aux 18 € sans descendre aux 15€ qui demanderont un effort encore plus important du budget général au détriment des autres projets (gymnase, Goutelas, très haut débit...). Il souhaite aussi revenir sur la qualité des aménagements paysagers qui est un facteur important pour ne pas faire de Champbayard un parc de 2nde zone et qui doit aussi être un facteur d'image pour les entreprises.

M. ROCHETTE précise à l'assemblée qu'un travail important sera entrepris avec l'ADEL42 pour une meilleure intégration de notre parc d'activités dans leur offre d'immobilier à l'échelle départementale. Il fait état d'une concurrence toute récente sur le département de l'Allier avec une vente à 4€ HT qui a permis l'installation d'une entreprise qui avait pourtant été amenée par l'ADEL 42 sur notre parc d'activités.

M. Daniel CHARLIN, Maire de Saint Etienne le Molard, intervient pour regretter ces méthodes de vente à perte, qui ne sont pas acceptables

M. ROCHETTE insiste sur le fait que la délibération à prendre pour la Poste ne signifie pas avec certitude que le projet va aboutir dans le sens présenté compte tenu de leurs modalités de fonctionnement et des validations nationales encore attendues, les interlocuteurs sur ce dossier sont nombreux.

2.4. Vente d'une parcelle

M. ROCHETTE Vice-Président propose de donner suite à une demande d'achat de terrain pour une activité de carrosserie avec un besoin de 2000 m² de terrain pour la construction d'un bâtiment de 450 m². Il est prévu que soient développées la mécanique automobile et la vente de voitures sans permis. M. MICHEL porteur de ce projet est actuellement installé à Trelins et il a fait une proposition d'achat qui est compatible avec le nouveau prix de vente proposé. Un découpage de parcelle est ainsi présenté à l'assemblée positionnant la parcelle à vendre en fond de zone.

M. BRUN demande sur le plan juridique si l'implantation de la parcelle proposée à M. MICHEL ne risque pas de fragiliser l'implantation possible du projet de méthanisation de M. BARGE à qui 2 ha de terrain ont été réservés avec un possible découpage de parcelles présenté précisément sur le même secteur du parc d'activités. M. le Vice-Président rappelle que l'engagement de la communauté de communes porte sur la réservation de 2 ha mais sans qu'il y ait pour autant un positionnement définitif d'un parcellaire sur le plan.

M. le Président conclut en rappelant les deux présentations qui ont été faites, celle de Pierre-Jean ROCHETTE et celle de Thierry GOUBY. Il souligne que la conjoncture est mauvaise, qu'il n'y a pas eu de terrains vendus récemment, néanmoins avec les projets présentés ce soir, des débouchés semblent possibles, 27 emplois seraient préservés, le nouveau prix de vente proposé n'est pas inférieur aux précédents prix de vente pratiqués. Il rappelle la possible perspective d'évolution du prix de vente pour les parcelles en bordure. La communauté de communes perdra certes de l'argent mais elle a besoin d'entreprises et d'emplois, il pense que la proposition faite ce soir est raisonnable.

M. ROCHETTE Vice-Président propose donc de mettre au vote les différentes décisions :

- Détermination du nouveau prix de vente : M. le Vice-Président propose donc un prix de vente à 15 € HT le m²

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, par 2 voix contre, 8 abstentions (compte tenu des procurations) et 24 voix pour, le prix de vente du m² à Champbayard à 15 € HT est adopté

- Modification du règlement et rédaction du cahier des charges : M. le Vice-Président propose donc la modification du règlement et la rédaction du cahier des charges comme présentées.

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité, les modifications proposées sont validées.

- Vente d'une parcelle d'environ 2000 m² à M. MICHEL : M. le Vice-Président propose donc de proposer une parcelle au prix de 15 € HT le m² à M. MICHEL pour le développement de son activité de carrosserie.

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, par 6 abstentions (compte tenu des procurations) et 28 voix pour, la vente d'une parcelle de 2000 m² à M. MICHEL sur Champbayard à 15 € HT est adoptée

- Projet d'implantation du centre de tri postal à Champbayard : M. le Vice-Président propose donc à l'assemblée de valider le projet tel que présenté et donc d'engager la communauté de communes à réaliser les travaux d'aménagement du parking de 600 m² tels que présentés.

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, par 1 abstention et 33 voix pour, le projet d'implantation du centre de tri postal à Champbayard tel que présenté est adopté.

3. Habitat : installation de la commission intercommunale d'accessibilité

M. Bernard MIOCHE Vice-Président informe l'assemblée que cette commission est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 5000 habitants. Ses missions sont de :

- réaliser un état des lieux de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics ainsi que des transports,
- rédiger un rapport annuel présenté en conseil,
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles,
- pouvoir donner un avis sur des cas pratiques de projets d'aménagement.

En février 2010, le conseil avait arrêté comme composition 12 membres dont 6 représentants issus du conseil communautaire et 6 représentants des associations d'usagers et de personnes handicapées, la DDT étant aussi membre de cette commission.

Il est aujourd'hui proposé que cette commission soit composée de 15 membres permanents, à savoir les 9 élus inscrits au groupe projet urbanisme et habitat et 6 représentants des organisations compétentes sur le handicap. Seront également associés 2 membres de la commune qui sera concernée. Le Président arrête ensuite la composition de cette commission qui pourra être modifiée.

M. le Vice-Président proposera une 1^{ère} réunion d'information de la commission, avec dans un 1^{er} temps un travail qui commencerait sur les plus petites communes pour se « faire la main ». Il donne ensuite le nom des 9 élus inscrits à ce jour au groupe urbanisme et habitat, il demande si d'autres élus sont intéressés pour rejoindre ce groupe.

M. GUILLIN demande si des formations sont prévues pour les élus, il ne peut toutefois pas se prononcer pour la participation de M. COSTON à cette commission. M. le Vice-Président précise en effet qu'une 1^{ère}

réunion d'information est prévue avant de démarrer le travail, il pense qu'une même réunion devrait permettre de traiter plusieurs communes.

M. Lucien MOULLIER, conseiller communautaire à Boën sur Lignon, inscrit à ce groupe-projet, suggère que pour la commune de Boën sur Lignon un élu de la majorité soit également désigné ; M. ROCHETTE propose en effet la candidature de M. Christian AGÜERA adjoint à l'urbanisme

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité la composition de la commission telle que présentée est validée.

4. Personnel communautaire :

4.1. Fin de disponibilité d'un agent et création de postes

M. Thierry GOUBY, 1^{er} Vice-Président, précise à l'assemblée qu'au niveau des services techniques, un agent à 30h, agent d'accueil et d'entretien, était en disponibilité pour 12 mois au titre de 2014. Cet agent demande une fin anticipée de sa disponibilité et nous a adressé sa démission en date du 23/09/14.

Il est donc proposé la poursuite de la réorganisation des services techniques telle que mise en œuvre depuis ce 01/01/14 avec :

-Un poste d'agent d'entretien à temps non complet, 17,5 h hebdomadaires

-Un poste d'agent technique polyvalent à temps non complet, 17,5 h hebdomadaires

L'assemblée a ainsi à délibérer sur la création de ces 2 postes à mi-temps au 01/01/15 et la suppression du poste à 30h. Il fait ainsi remarquer à l'assemblée que le différentiel est de 5 heures car il avait été anticipé la mise en service des 3 nouveaux équipements communautaires : 2 locaux associatifs et le pôle petite enfance et la charge de travail supplémentaire que cela engendrait.

M. Laurent PEAN, conseiller communautaire à Leigneux, demande si ces postes ne sont pas en contradiction avec la loi visant à limiter le temps partiel à un temps de travail minimal de 24h. Il est précisé que ce cadre ne s'applique pas encore à la fonction publique.

Il sera également proposé à l'assemblée de créer un poste d'agent de maîtrise (catégorie C) suite à l'aboutissement favorable du dossier de promotion interne présenté pour un agent, actuellement adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, à temps complet.

De même, pour faire suite à la réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique 1^{ère} classe, la création du poste correspondant sera proposée à temps non complet 31,5h et le poste occupé par l'agent d'adjoint technique 2^{ème} classe supprimé.

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité les décisions présentées sont toutes adoptées.

M. le 1^{er} Vice-Président précise que la création du poste d'adjoint technique 1^{ère} classe est proposée avec une date d'effet au 1^{er} novembre 2014.

4.2. Désignation d'un agent de prévention

M. Thierry GOUBY, 1^{er} Vice-Président, informe l'assemblée qu'elle doit se prononcer sur la création de la fonction d'assistant de prévention au sein de ses services. M. Gilles FOURNY, responsable des services techniques, a accepté cette fonction et a déjà suivi le 1^{er} cycle de formation obligatoire. Cette fonction était en effet précédemment remplie par l'agent qui a démissionné dans l'intervalle.

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité la création de la fonction d'assistant de prévention est adoptée.

5. Environnement – Gestion concertée sur le bassin versant de l'Aix et de l'Isable

M. Hubert COUDOUR, Maire de Cezay, indique à l'assemblée qu'une étude d'opportunité préalable à une opération collective pour une meilleure gestion de l'eau a été conduite à l'échelle du bassin versant de l'Aix, avec les communautés de communes du Pays d'Urfé et des Vals d'Aix et Isable. En effet, seul ce périmètre à l'échelle du département n'est pas couvert par une opération collective, de type contrat de rivière.

Les conclusions du comité de pilotage de l'étude sont de partir sur un contrat de rivière et de bâtir dans un premier temps une instance politique restreinte de portage de la réflexion qui devra être conduite sur les 2 à 3 ans à venir (avec des études complémentaires, le recrutement d'un technicien ou d'un chargé de mission de rivières) et qui associera les 2 syndicats présents sur partie du bassin versant : SYMILAV, syndicat de rivières du Lignon, et syndicat de la Madeleine. Cette instance sera la structure de référence pour la personne à recruter, à laquelle les 3 communautés de communes devront désigner des élus référents. Par la suite cette instance jugera de la meilleure solution de portage de la procédure : création d'un syndicat, rattachement à un syndicat existant, ou portage par une communauté de communes par convention avec les 2 autres Dans un premier temps la communauté de communes des Vals d'Aix et d'Isable est candidate pour porter la phase préalable ; elle a d'ailleurs à cet effet un reliquat de crédits de la précédente opération coordonnée qui n'avait pas abouti.

Notre communauté de communes doit donc se positionner sur le principe de continuer à participer à la phase préalable de mise en œuvre de cette opération de gestion concertée sur le bassin versant de l'Aix et désigner

Compte-rendu du conseil communautaire du 9 octobre 2014 Débats Rivière d'Orpra

des élus référents. 9 communes de la communauté sont concernées : Ailleux, Arthun, Boën, Bussy-Albieux, Cezay, St Etienne le Molard, St Sixte, Ste Agathe la Bouteresse, Ste Foy St Sulpice.

Mme Josiane BALDINI, Maire d'Arthun, souligne l'intérêt d'avoir une procédure comparable à un contrat de rivière sur le bassin versant de l'Aix.

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité le principe de poursuivre la phase d'étude préalable est adopté.

Mme Josiane BALDINI, M.M. Hubert COUDOUR et Jean-Marie MULTEAU souhaitent devenir les élus référents associés au comité de pilotage.

6. Aménagement du territoire : signature de la convention de développement culturel

M. Bernard MIOCHE Vice-Président rappelle, comme évoqué lors du précédent conseil, que suite au travail réalisé depuis juillet avec la DRAC et les acteurs culturels, notre communauté de communes a la possibilité de signer une convention de développement culturel avec l'Etat.

Il est ainsi proposé de réaliser un parcours de découverte des arts et de la culture en pays d'Astrée, avec un travail collectif et partenarial tout au long de l'année, jalonné par des étapes festives et clôturé par un temps fort de rassemblement. Le thème fédérateur proposé pour l'année 2014/2015 est le son « écouter son territoire », trois étapes sont prévues et le temps de rassemblement s'inscrit dans le cadre des Chemins de l'Astrée en scène et en musique.

Suite à la rencontre organisée à la DRAC le 03/10 dernier, l'enveloppe en cours de négociation avec la DRAC est de 33 000 € au titre de l'année 2014. Il est proposé de donner délégation à M. le Président pour signer cette convention. M. le Vice-Président va rencontrer le directeur régional le 22 octobre prochain pour finaliser cette convention.

M. BRUN demande à connaître les acteurs culturels qui ont été impliqués dans la démarche. M. le Vice-Président rappelle que cette possibilité de convention est sur une durée de 3 ans et que les acteurs culturels invités auront toute faculté à se raccrocher à un moment ou à un autre à ce parcours.

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité la convention telle que présentée est adoptée et délégation est donnée au Président pour la signer avec l'Etat.

7. Finances

7.1. Encaissement d'une recette

M. Thierry GOUBY, 1^{er} Vice-Président, expose à l'assemblée que l'orage de grêle du 6 août 2013 a occasionné des dommages sur plusieurs bâtiments intercommunaux. Ce sinistre étant couvert par le contrat souscrit auprès de notre assureur Groupama, une indemnisation de 13.867,62 € est proposée. Celle-ci interviendra en deux temps. Un premier versement immédiat calculé sur le montant des travaux de remise en état, minoré d'une vétusté et déduction faite de la franchise de 818 €, sera perçu pour une somme de 11.536,01 €. Bénéficiant de la garantie « valeur à neuf », le montant de 2.331,61 € correspondant à la vétusté retenue sera libéré de façon différée sur présentation des factures de réparation.

La répartition entre le budget général et les budgets annexes sera la suivante :

Budget	Montant du 1 ^{er} versement	Montant du solde correspondant au remboursement de la vétusté
Goutelas	4.683,72 € HT	0
Ateliers Partagés	2.581,47 € HT	487,50 € HT
Budget Général		
Siège administratif	1.368,88 € TTC	492,90 € TTC
Complexe sportif	2.901,94 € TTC	1.351,21 € TTC
TOTAL	11.536,01 €	2.331,61 €

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité des personnes présentes, l'encaissement tel que proposé est validé.

7.2. Décisions budgétaires modificatives

M. GOUBY, 1^{er} Vice-Président, précise à l'assemblée qu'en lien avec les produits exceptionnels liés à l'encaissement de l'indemnisation de notre assurance, les décisions budgétaires suivantes sont nécessaires :

Budgets	Château de Goutelas	Ateliers partagés
RECETTES section de fonctionnement		
7718 – produits exceptionnels	+ 4 683,72 €	+ 3 068,97 €
DEPENSES		
61522 – entretien de bâtiments	+ 4 683,72 €	+ 3 068,97 €

Compte-rendu du conseil communautaire du 9 octobre 2014 Débats Rivière d'Orpra

M. GOUBY, 1^{er} Vice-Président, précise à l'assemblée que sur le budget général, une décision budgétaire modificative est nécessaire pour intégrer la recette du FPIC fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, suite à la décision du conseil communautaire du 12 juin 2014 de le conserver pour moitié sur le budget communautaire, soit un montant de recettes de 117 026 €.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
RECETTES		RECETTES	
FPIC 2014	+ 117 026 €	Virement de la section de fonctionnement	+ 117 026 €
DEPENSES		DEPENSES	
Virement à la section investissement	+ 117 026 €	Dépenses imprévues	+ 117 026 €

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité des personnes présentes, les décisions budgétaires modificatives telles que proposées sont validées.

8. Tourisme - Chemin de Montaigne : approbation de conventions pour des projets d'étudiants et information sur l'état d'avancement de ce projet

M. MIOCHE Vice-Président informe l'assemblée que la Communauté de Communes du Pays d'Astrée travaille depuis plus d'un an à la création du chemin de Montaigne, avec les communautés de communes des Montagnes du Haut Forez, de la Montagne thiernoise et de Thiers Communauté. La réflexion se poursuit désormais sur les communautés de communes de Feurs en Forez, des Collines du Matin et de Chamousset en Lyonnais.

Ce chemin retrace une partie du parcours qu'a emprunté Montaigne en 1581 lorsqu'il rejoignit Bordeaux depuis l'Italie. L'objectif est de faire revivre dans le Forez le voyage de ce philosophe humaniste et faire découvrir ses écrits mais aussi l'environnement naturel, les villages et leur patrimoine local. La thématique globale de ce cheminement tournera autour du voyage et de la rencontre des autres. Ce chemin fait partie des 4 chemins structurants qui ont été repérés à l'échelle du pays du Forez.

Afin de définir précisément nos attentes et de conserver une cohérence graphique dans la réalisation des différents supports d'interprétation mais aussi pour tous les autres supports de communication future (dépliants touristiques, site internet etc...), une charte graphique devra être réalisée. C'est ainsi que le groupe de travail qui suit ce dossier propose de faire appel à un groupe de 3 étudiants de seconde année de DUT MMI (métiers du multimédia et d'internet) à l'IUT de Vichy dans le cadre d'un accompagnement tutoré. La période de ce stage s'échelonne du 17/10/14 au 03/04/15 et suppose la prise en charge des frais de déplacements et de repas, estimés en tout à une enveloppe maximale de 800 €.

Notre communauté de communes serait la représentante des 4 collectivités et signerait la convention de projet tutoré avec l'IUT de Vichy, chacune participera conjointement et à parts égales, aux frais. Une convention de partenariat avec les 3 autres collectivités sera également signée pour définir les modalités de participation financière entre les 4 structures.

M. le Vice-Président souligne que la Région s'inquiète du portage de ce projet pour porter ce projet à l'échelle de l'Europe et précise que des contacts vont être pris avec son pays d'origine.

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité des personnes présentes, les conventions telles que proposées sont adoptées.

9. Questions diverses

9.1. Annulation redevances ordures ménagères

M. GOUBY, 1^{er} Vice-Président, propose à l'assemblée un montant d'annulations pour erreurs matérielles pour 22,5 € et d'admissions en non valeur suite à effacement de dette pour 389 €. Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité des personnes présentes les annulations proposées sont validées.

M. le Président propose qu'une commission soit créée pour discuter de la réforme territoriale, avec un représentant par commune à désigner. Le sujet est en effet d'actualité et d'importance. Les avis sont nombreux et partagés. Il est compliqué de mener la discussion si le nombre de personnes autour de la table est trop important. La personne désignée peut être le Maire ou un membre de son équipe. La réunion aura lieu le 23 octobre à 20h dans notre salle de réunion rue St Jean. M. ROCHETTE Vice-Président précise que cette commission aura pour mission de donner une feuille de route au président de la communauté de communes après avoir étudié les différents scénarii de la réforme plutôt que de la subir.

M. Pierre VERDIER trouve que notre système fonctionne bien et préférerait que l'on reste à cette échelle.

M. Jean-Paul COMBE, adjoint à Sail sous Couzan, confirme qu'il faut travailler avant que ça nous soit imposé.

Mme BALDINI rajoute que de toute façon on n'a pas le choix, un regroupement est obligatoire.

Compte-rendu du conseil communautaire du 9 octobre 2014 Débats Rivière d'Orpra

M. Patrice CHAZELLE, adjoint à Sainte Agathe la Bouteresse, insiste sur la nécessité d'informer les conseils municipaux et que les personnes désignées devront bien relayer les discussions.

M. le Président fait état des prochaines réunions de groupes-projets.

Il propose aussi une liste de sujets possibles pour la rencontre avec M. le Sous-Préfet de Montbrison qui aura lieu le mercredi 29/10 à 9h30 à Goutelas Marcoux et demande si d'autres sujets sont souhaités :

- Réforme territoriale
- Communes nouvelles
- ADS application du droit des sols et urbanisme intercommunal
- Services publics en milieu rural

M. COUDOUR suggère que soit rajoutée la question de la détermination des zones de revitalisation rurale et M. VERDIER propose d'y rajouter le thème de l'accessibilité, compte tenu de la localisation de la réunion au château de Goutelas.

La prochaine réunion de conseil du 13/11 aura lieu à Marcilly le Châtel.

M le Président constate que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

M. le Maire de Débats Rivière d'Orpra invite l'ensemble des conseillers communautaires au verre de l'amitié offert par sa commune.